

AIDE-MÉMOIRE

Consignes d'isolement aux organismes communautaires

Version du 1 juin 2022 (réviser le 29 Juin 2022)

Dans ce document

PRÉSENTATION	2
CAS POSITIF DE COVID-19	3
Usager d'un organisme communautaire avec ou sans hébergement	3
Travailleur et bénévole	4
CONDITIONS À RESPECTER POUR SORTIR DE L'ISOLEMENT APRÈS 5 JOURS	4
Usager d'un organisme communautaire avec ou sans hébergement	4
Travailleur et bénévole	5
CONTACT D'UN CAS DE COVID-19	5
Usager d'un organisme communautaire avec ou sans hébergement et travailleurs et bénévoles	5
PRÉSENCE DE SYMPTÔMES DE LA COVID-19	6
Usager et travailleurs	6

PRÉSENTATION

Cet outil se veut un aide-mémoire à utiliser en complément des fiches réflexes. Pour plus de détails sur les mesures à appliquer dans votre milieu, nous vous invitons à vous référer aux fiches réflexes disponibles [sur le site web du CIUSSSCN](#) (Dans la section Autogestion des cas et des contacts).

Veuillez prendre note que certaines des consignes mentionnées ici-bas peuvent être propres à la Capitale-Nationale. De plus, avec les consignes qui changent rapidement, nous vous invitons à vous assurer que vous avez la version la plus à jour de ce document.

Si vous n'êtes pas certains de la situation dans laquelle votre travailleur ou votre usager se trouve, nous vous invitons à leur faire compléter [l'Outil d'autoévaluation COVID-19](#). Cet outil permettra de déterminer si la personne doit s'isoler ou non et combien de temps.

Pour toutes questions concernant les tests rapides, les demandes d'accompagnements et les mesures en vigueur, nous vous référons au site web suivant www.ciuSSSCN.ca/milieuscommunautaires.

Pour toutes questions supplémentaires, vous pouvez contacter la cellule à l'adresse suivante : dsp.covid19.communautaire.ciuSSSCN@SSSS.gouv.qc.ca

ATTENTION :

Travailleurs de la santé – Définition :

Certains organismes ont des travailleurs considérés comme étant des « travailleurs de la santé* ». Des particularités différentes de ce qui se trouve dans ce document existent pour l'isolement de ces travailleurs. Si c'est le cas, l'employé doit se référer à son gestionnaire.

Risque de réinfection :

Le risque de réinfection à la COVID-19 est faible à l'intérieur d'une période de deux mois.

Les personnes qui ont des symptômes de la COVID-19 ET qui ont eu la COVID-19 dans les deux derniers mois n'ont donc pas à s'isoler, ni à faire un test de dépistage. Porter le masque et éviter les contacts avec les personnes vulnérables demeurent recommandés pour ces personnes pendant 5 jours.

CAS POSITIF DE COVID-19

Usager d'un organisme communautaire avec ou sans hébergement

Consignes issues de celles pour la population générale sur Quebec.ca

Les personnes qui ont eu la COVID-19 dans les deux derniers mois n'ont pas à se faire dépister ni s'isoler	
Personnes de tout âge	
Adéquatement vacciné	Non adéquatement vacciné ou statut vaccinal inconnu par l'organisme
<p>Isolement 5 jours à partir de la date du test positif ou du début des premiers symptômes.</p> <p>Après 5 jours d'isolement la personne peut retourner dans le milieu sous certaines conditions (voir tableau).</p>	<p>Isolement 5 jours à partir de la date du test positif ou du début des premiers symptômes.</p> <p>Après 5 jours d'isolement, repasser un test rapide.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le résultat est négatif, la personne peut reprendre ses activités sous certaines conditions (voir tableau). • Si le résultat est positif, la personne doit s'isoler 5 jours supplémentaires.
Personne à besoins particuliers qui ne peut porter le masque	
Sans égard au statut vaccinal	
<p>Isolement 5 jours à partir de la date du test positif ou du début des premiers symptômes.</p> <p>Après 5 jours d'isolement, l'usager doit repasser un test rapide.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le résultat est négatif et que ses symptômes sont en amélioration, l'usager peut reprendre ses activités sous certaines conditions (voir tableau). • Si le résultat est positif, l'usager doit s'isoler 5 jours supplémentaires. 	
<p>NOTE : Pour les enfants de toute âge avec besoins particuliers ne portant pas de masque, appliquer les mêmes consignes que plus haut. Toutefois, selon la situation, si le TDAR ne peut être réalisé, les enfants peuvent reprendre leurs activités sous certaines conditions (voir tableau).</p>	

Travailleur et bénévole

Consignes issues de la [CNESST](#).

Les personnes qui ont eu la COVID-19 dans les deux derniers mois n'ont pas à se faire dépister ni s'isoler	
Adéquatement vacciné	Non adéquatement vacciné ou Statut vaccinal inconnu par l'employeur ¹
<p>Isolement 5 jours à partir de la date du test positif ou du début des premiers symptômes.</p> <p>Après 5 jours d'isolement la personne peut retourner dans le milieu sous certaines conditions (voir tableau).</p>	<p>Isolement 5 jours à partir de la date du test positif ou du début des premiers symptômes.</p> <p>Après 5 jours d'isolement, repasser un test rapide.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le résultat est négatif, la personne peut reprendre ses activités sous certaines conditions (voir tableau). • Si le résultat est positif, la personne doit s'isoler 5 jours supplémentaires.

Conditions à respecter pour sortir de l'isolement après 5 jours

**L'ensemble des conditions doivent être respectées.

Usager d'un organisme communautaire avec ou sans hébergement

Personnes de tout âge
<ul style="list-style-type: none"> • Être adéquatement vacciné • Les symptômes doivent s'être améliorés et l'usager doit ne pas avoir fait de fièvre depuis au moins 24h. <p>Pour les 5 jours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter le masque en tout temps lors de toute interaction sociale • Éviter les personnes vulnérables aux complications de la COVID-19 • Éviter les activités sociales non essentielles • Respecter une distanciation de 2 mètres autant que possible
Personnes non vaccinées
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un résultat négatif à un test de dépistage au 5ème jour de l'isolement • Les symptômes doivent s'être améliorés et l'usager doit ne pas avoir fait de fièvre depuis au moins 24h (sans prise de médication) <p>Pour les 5 jours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandation de porter le masque en tout temps lors de toute interaction sociale pour les usagers de 5 ans à 10 ans • Port du masque en tout temps lors de toute interaction sociale pour les usagers de 10 ans et + • Respecter une distanciation de 2 mètres autant que possible

¹ Considérant que les travailleurs ne sont pas tenus de divulguer leur statut vaccinal à l'employeur (en vertu de la *Charte des droits et libertés de la personne* ainsi que du *Code civil du Québec*), les consignes doivent être adaptées en conséquence.

Travailleur et bénévole

Consignes issues de la [CNESST](#).

- Les symptômes doivent s'être améliorés significativement et le travailleur doit ne pas avoir fait de fièvre depuis au moins 24h (sans prise de médication)

Pour les 5 jours suivants :

- Auto-isolement strict au travail
 - Les pauses et les repas devraient se prendre seul
 - Réduire la durée et le nombre d'interactions avec les autres travailleurs
- Port du masque de qualité médicale en tout temps sur les lieux de travail
- Éviter les personnes vulnérables aux complications de la COVID-19
- Éviter les activités sociales non essentielles
- Respect de la distanciation de 2 mètres en tout temps

CONTACT D'UN CAS DE COVID-19

Types de contacts

Risque élevé

- Habiter avec Un cas confirmé
- Être le partenaire sexuel, en couple, ou le partenaire de consommation qui n'habite pas avec un cas confirmé

Usager d'un organisme communautaire avec ou sans hébergement et travailleurs et bénévoles

Consignes issues de celles pour la population générale sur [Québec.ca](#)

Contacts à risque élevé

Personnes vaccinées ou qui ont eu la COVID-19 dans les 2 derniers mois

Aucun isolement requis

Pour les 10 jours suivant le dernier contact avec un cas :

- Surveiller l'apparition de symptômes
- Éviter les contacts avec des personnes vulnérables aux complications de la COVID-19
- Porter un masque lors de toute interaction sociale (sauf pour les enfants de 5 ans et moins)
- Pratiquer la distanciation de 2 mètres autant que possible

Personnes non vaccinées qui n'ont jamais eu la COVID-19

Isolement **5 jours** à partir de la date du contact

Après 5 jours d'isolement, la personne peut retourner à ses activités en respectant les consignes suivantes :

- Surveiller l'apparition de symptômes
- Éviter les contacts avec des personnes vulnérables aux complications de la COVID-19
- Porter un masque lors de toute interaction sociale
- Pratiquer la distanciation de 2 mètres autant que possible

*

PRÉSENCE DE SYMPTÔMES DE LA COVID-19²

Usager et travailleurs

Faire un test de dépistage rapide, ou un test PCR dans un centre de dépistage si la personne y a accès.

Analyse du résultat de test rapide :

- Résultat positif : se référer à la section [Cas positif de COVID-19](#).
- Résultat négatif : rester en isolement et refaire un 2^{ème} test dans 24 à 36h
 - o 2^e test négatif : arrêt de l'isolement, respecter les [mesures de base](#).

² [Liste des symptômes](#) associés à la COVID-19.